

MANDAT DE LOCATION 2020

Entre les Soussignés :

Monsieur, Madame,
Demeurant
.....
Tél Email

D'une part,
ci-après dénommé « Le Mandant »

Et

La Régie Autonome d'Exploitation de Saint Quay Port d'Armor représentée par son Directeur Monsieur Jean Michel Gagné,

D'autre part,
ci-après dénommé « Le Mandataire »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Monsieur, Madame..... est titulaire d'un droit de garantie d'usage actuellement affecté à l'emplacement n°..... d'une longueur de.....mètres.

Monsieur, Madame..... donne mandat à la Régie Autonome d'Exploitation Saint-Quay Port d'Armor pour la location de ce droit d'amarrage aux conditions suivantes :

ARTICLE 1 : Périodes de disponibilité

- DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020
Ou,
 DU.....JUILLET 2019 AU.....AOUT 2020

Les périodes de disponibilité comprises dans l'année civile, sont fermes et définitives et ne pourront être modifiées pour quelque motif que ce soit.

Article 2 : Tarif de location

Les locations sont consenties aux conditions du tarif T.T.C en vigueur pour l'année 2020.

Suite au verso .../...

ARTICLE 3 : Conditions de la location

Le Mandant :

- autorise le Mandataire à louer éventuellement son emplacement pour un bateau d'une catégorie inférieure *
- n'autorise pas le Mandataire à louer éventuellement son emplacement pour un bateau d'une catégorie inférieure *

* *Cocher la case ou rayer la mention inutile*

ARTICLE 4 : Frais de gestion

Les frais de gestion du présent mandat sont fixés à 5 % (cinq pour cent) du montant de la location hors taxe. Ils seront directement prélevés sur le reversement de la location hors taxe.

ARTICLE 5 : Date de reversement de la location

Le montant de la location sera reversé, après encaissement total du montant dû par le locataire, soit au **15 Novembre 2020**. En cas de non-paiement des charges d'exploitation par le titulaire de la garantie d'usage à cette date, celles-ci seront retenues sur la somme reversée. **Nota : Merci de joindre un RIB.**

ARTICLE 6 : Durée du mandat

Le présent mandat est consenti pour l'année civile aux périodes de disponibilité définies à l'article premier. L'engagement pris par le Mandant est irrévocable et le présent mandat ne pourra être dénoncé avant son expiration. L'emplacement affecté au Mandant, objet du présent mandat de location, devra se trouver libre de toute occupation aux dates convenues. Dans le cas contraire, le présent mandat sera rendu caduc.

ARTICLE 7 : Obligation du Mandataire

Il est précisé que le Mandataire n'est tenu par aucune obligation de résultat. Le Mandataire fera son possible pour proposer à la location l'emplacement pour lequel le présent mandat lui a été confié sans toutefois garantir au Mandant que son emplacement soit loué conformément à ses souhaits.

ARTICLE 8 : Date LIMITE et IMPERATIVE de réponse

Date **impérative** de réponse :

- Pour le **1er Novembre 2019** pour les locations **annuelles**,
- Au delà de cette date, aucune demande de mise en location ne sera prise en considération.
- Pour le **1er Mai 2020** pour les **locations saisonnières**.

A..... Le

LE MANDANT

Signature précédée de la mention
« **BON POUR MANDAT** »

LE MANDATAIRE